

REPUBLIQUE FRANCAISE

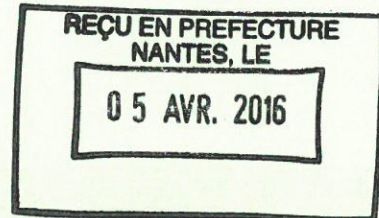
CCAS DE CHAUMES-EN-RETZ

C.C.A.S CHAUMES-EN-RETZ

Numéro SIRET : 20005815400010

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE PORNIC - HOTEL DES FINANCES

M 14



BUDGET PRIMITIF

voté par nature

ANNEE 2016



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

**FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	25 579,48
	+	+
R E P O R T S	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	15 579,48
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	25 579,48

**INVESTISSEMENT**

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	
	+	+
R E P O R T S	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	25 579,48	25 579,48
----------------------------	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			15 179,48	15 179,48	15 179,48
012	CHARGES DE PERSONNEL			400,00	400,00	400,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Secours			10 000,00	10 000,00	10 000,00
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>			<b>25 579,48</b>	<b>25 579,48</b>	<b>25 579,48</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>			<b>25 579,48</b>	<b>25 579,48</b>	<b>25 579,48</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordres de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>			<b>25 579,48</b>	<b>25 579,48</b>	<b>25 579,48</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 25 579,48

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2015 (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine & ventes diverses			3 000,00	3 000,00	3 000,00
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations			7 000,00	7 000,00	7 000,00
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>			<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>			<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>			<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 15 579,48

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 25 579,48

## Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE  
AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (11)**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B 1</b>

**1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	15 179,48		15 179,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	400,00		400,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Secours	10 000,00		10 000,00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>25 579,48</b>		<b>25 579,48</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

25 579,48

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées a des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour déprec. des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)</i>			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>			

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;  
 (2) Voir liste des opérations d'ordre ;  
 (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;  
 (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;  
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;  
 (6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;  
 (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
 (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B 2</b>

**2- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 000,00		3 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	7 000,00		7 000,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>10 000,00</b>		<b>10 000,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 15 579,48

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 25 579,48

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
45...2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin.			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>			

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2015	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	<b>Charges à caractère général</b>		15 179,48	15 179,48
623	Publicité, publications, relations publiques		15 179,48	15 179,48
6238	Divers		15 179,48	15 179,48
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>		400,00	400,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		400,00	400,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		400,00	400,00
014	<b>Atténuations de produits</b>			
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>			
656	<b>Secours</b>		10 000,00	10 000,00
6561	Secours d'urgence		5 000,00	5 000,00
6562	Aides		5 000,00	5 000,00
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)</b>		25 579,48	25 579,48

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2015	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		25 579,48	25 579,48
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)			
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		25 579,48	25 579,48

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	
----------------------------------	--

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	
-----------------------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	25 579,48
------------------------------------------------------	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 IB - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, OP-D42 = RI-D40 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2015	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		3 000,00	3 000,00
703	Redevances et recettes d'utilisation du domaine		3 000,00	3 000,00
7031	Concessions et redevances funéraires		3 000,00	3 000,00
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations		7 000,00	7 000,00
747	Participations		7 000,00	7 000,00
7474	Communes		7 000,00	7 000,00
75	Autres produits de gestion courante			
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013</b>		10 000,00	10 000,00



III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2015	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		10 000,00	10 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		10 000,00	10 000,00

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	
----------------------------------	--

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	15 579,48
-----------------------------------------------	-----------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	25 579,48
------------------------------------------------------	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) cf. p. 4 - Modalités de vote ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ D40 ;

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A 1</b>

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	-----------------------	---------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	-----------------------------------	--------------	------------------------

**INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

Dépenses Réelles						
- Equipements Municipaux (2)						
- Equip. non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations Financières						
<i>Dépenses d'Ordre</i>						
<b>Total Dépenses de l'exercice</b>						
<b>RAR N-1 et Reports</b>						
<b>Total Cumulé Dépenses d'Investissement</b>						

**RECETTES**

<b>Total Recettes de l'exercice</b>						
<b>RAR N-1 et Reports</b>						
<b>Total Cumulé Recettes d'Investissement</b>						

**FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

<b>Total Dépenses de l'exercice</b>		400,00				
<b>RAR N-1 et Reports</b>						
<b>Total Cumulé Dépenses de Fonctionnement</b>		400,00				

**RECETTES**

<b>Total Recettes de l'exercice</b>		10 000,00				
<b>RAR N-1 et Reports</b>		15 579,48				
<b>Total Cumulé Recettes de Fonctionnement</b>		25 579,48				

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A 1</b>

Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	-----------------------------------------	--------------	---------------	-----------------------------------------------------------	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

Dépenses Réelles						
- Equipements Municipaux (2)						
- Equip. non municipaux (c/204) (3)						
- Opérations Financières						
<i>Dépenses d'Ordre</i>						
<b>Total Dépenses de l'exercice</b>						
<b>RAR N-1 et Reports</b>						
<b>Total Cumulé Dépenses d'Investissement</b>						

**RECETTES**

<b>Total Recettes de l'Exercice</b>						
<b>RAR N-1 et Reports</b>						
<b>Total Cumulé Recettes d'Investissement</b>						

**FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

<b>Total Dépenses de l'Exercice</b>	10 000,00	15 179,48				25 579,48
<b>RAR N-1 et Reports</b>						
<b>Total Cumulé Dépenses de Fonctionnement</b>	10 000,00	15 179,48				25 579,48

**RECETTES**

<b>Total Recettes de l'Exercice</b>						10 000,00
<b>RAR N-1 et Reports</b>						15 579,48
<b>Total Cumulé Recettes de Fonctionnement</b>						25 579,48

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

Chap. / Art (1)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
--------------------------	---------	-----------------------	---------------------------------------------------------------	--------------------------------------------	-----------------------------------	--------------	------------------------

**INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

<b>Total dépenses d'investissement</b>							
<b>Dépenses réelles</b>							
010	Stocks						
10	Dotations, fonds et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées						
18	Affectation						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 20)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours						
26	Participation & créances rattachées a						
27	Autres immobilisations financières						
<b>Opérations d'équipements</b>							
45...	Opérations pour compte de tiers						
<b>Dépenses d'ordre</b>							
040	Ordre de transfert entre sections						
041	Opérations patrimoniales						

**RECETTES**

<b>Total des recettes d'investissement</b>							
<b>Recettes réelles</b>							
010	Stocks						
10	Dotations, fonds et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 20)						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours						
26	Participation & créances rattachées a						
27	Autres immobilisations financières						
45...	Opérations pour compte de tiers						
<b>Recettes d'ordre</b>							
021	Virement de la section de fonctionnem						
040	Opérations de transfert entre sections						
041	Opérations patrimoniales						

**FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

<b>Total dépenses de fonctionnement</b>			400,00				
<b>Dépenses réelles</b>			400,00				
011	Charges à caractère général						
012	Charges de personnel		400,00				
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante (						
656	Frais de fonctionnement des groupes						
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles						
68	Dotations aux amortissem. et provisio						
<b>Dépenses d'ordre</b>							
042	Ordre de transfert entre sections						
043	Ordre à l'intérieur de la section						

**RECETTES**

<b>Total recettes de fonctionnement</b>			10 000,00				
<b>Recettes réelles</b>			10 000,00				
013	Atténuations de charges						
70	Produits des services du domaine & v		3 000,00				
73	Impôts et taxes						
74	Dotations, subventions de participatio		7 000,00				
75	Autres produits de gestion courante						
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels						
78	Reprises sur amortissem. et provision						
<b>Recettes d'ordre</b>							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	
	<b>A 1</b>

Chap. / Art (1)	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
--------------------------	---------	-----------------------------------------	--------------	---------------	-----------------------------------------------------------	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

Total dépenses d'investissement							
<b>Dépenses réelles</b>							
010	Stocks						
10	Dotations, fonds et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées						
18	Affectation						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 20						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours						
26	Participation & créances rattachées a						
27	Autres immobilisations financières						
<b>Opérations d'équipements</b>							
45...	Opérations pour compte de tiers						
<b>Dépenses d'ordre</b>							
040	Ordre de transfert entre sections						
041	Opérations patrimoniales						

**RECETTES**

Total des recettes d'investissement							
<b>Recettes réelles</b>							
010	Stocks						
10	Dotations, fonds et réserves						
13	Subventions d'investissement						
16	Emprunts et dettes assimilées						
20	Immobilisations incorporelles (sauf 20						
204	Subventions d'équipement versées						
21	Immobilisations corporelles						
22	Immobilisations reçues en affectation						
23	Immobilisations en cours						
26	Participation & créances rattachées a						
27	Autres immobilisations financières						
45...	Opérations pour compte de tiers						
<b>Recettes d'ordre</b>							
021	Virement de la section de fonctionnem						
040	Opérations de transfert entre sections						
041	Opérations patrimoniales						

**FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

Total dépenses de fonctionnement		10 000,00	15 179,48				25 579,48
<b>Dépenses réelles</b>		10 000,00	15 179,48				25 579,48
011	Charges à caractère général		15 179,48				15 179,48
012	Charges de personnel						400,00
014	Atténuations de produits						
65	Autres charges de gestion courante (						
656	Frais de fonctionnement des groupes	10 000,00					10 000,00
66	Charges financières						
67	Charges exceptionnelles						
68	Dotations aux amortissem. et provisio						
<b>Dépenses d'ordre</b>							
042	Ordre de transfert entre sections						
043	Ordre à l'intérieur de la section						

**RECETTES**

Total recettes de fonctionnement							10 000,00
<b>Recettes réelles</b>							10 000,00
013	Atténuations de charges						
70	Produits des services du domaine & v						3 000,00
73	Impôts et taxes						
74	Dotations, subventions de participatio						7 000,00
75	Autres produits de gestion courante						
76	Produits financiers						
77	Produits exceptionnels						
78	Reprises sur amortissem. et provision						
<b>Recettes d'ordre</b>							

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

Chap. / Art (1)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
042	Ordre de transfert entre sections						
043	Ordre à l'intérieur de la section						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

Chap. / Art (1)	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
042	<i>Ordre de transfert entre sections</i>						
043	<i>Ordre à l'intérieur de la section</i>						

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.2</b>
<b>REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou de mobilisat. (1)	Date de 1er remboursement	Nominal	Type de taux d'intérêt (3)	Index	Taux initial		Devise	Périodicité des remb. (6)	Profil d'amo.	Possi. remb. partiel O/N	Catég. emprt
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)														
<b>Total général</b>														

Néant

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation.  
 (2) Nominal : Montant emprunté à l'origine.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement défini comme la somme addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).  
 (5) Taux initial du contrat.  
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autre à préciser.  
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire ICCB10150770 du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2016										
	Couverture ? O/N  (2)	Montant couvert	Catég. emprunt après couv. éventuelle (3)	Capital restant dû au 1/1/2016	Durée résid. (années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (4)	Index	Niv. de taux date de vote (6)	Capital	Charges d'intérêt (8)	
163 Emprunts obligataires (Total)											
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)											
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)											
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)											
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)											
<b>Total général</b>											

(1) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette.  
(2) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".  
(3) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts selon la typologie de la circulaire IOCB1015077C).  
(4) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas simplement  
(5) Mentionner le ou les indices utilisés sur l'année.  
(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer  
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N.  
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 05111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts  
(9) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 05111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>								
<b>Barrière simple B</b>								
TOTAL B								
<b>Option d'échange C</b>								
TOTAL C								
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5</b>								
TOTAL D								
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>								
TOTAL E								
<b>Autres types de structure F</b>								
TOTAL F								
<b>TOTAL GENERAL</b>								

**Néant**

(1) répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part de capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant)(11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A</b>						
<b>Barrière simple B</b>						
TOTAL B						
<b>Option d'échange C</b>						
TOTAL C						
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>						
TOTAL D						
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 E</b>						
TOTAL E						
<b>Autres types de structure F</b>						
TOTAL F						
<b>TOTAL GENERAL</b>						100,00

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 1/1/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structures	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Néant</b>						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/2016 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêt (2)	Capital
TOTAL					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme public ou privé, pour autant transfert du contrat ;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 et des intérêts éventuels dus au titre de contrat transféré et comptabilisés à l'article 606.

Néant

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

**A2.7 - AUTRES DETTES**

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
TOTAL			

**Néant**

<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE - SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	13
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTES : Pour	13
Contre	-
Abstentions	-

Date de convocation : 17/03/2016

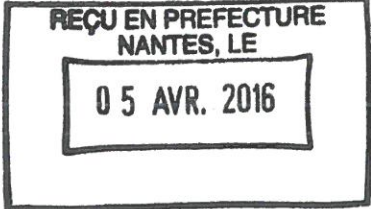
Présenté par *LALORE Joseph, vice-président*  
 A CHAUMES-EN-RETZ le 23/03/2016



Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire.  
 A CHAUMES-EN-RETZ, le 23/03/2016

Les membres de la commission administrative

*Landreau*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*



Certifié exécutoire par ..... et de la publication le .....

, compte tenu de la transmission en préfecture, le  
 A CHAUMES-EN-RETZ, le .....





Arthon en Retz

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CHAUMES-EN-RETZ**

Mairie - 1 rue de Pornic  
ARTHON EN RETZ  
44320 CHAUMES-EN-RETZ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU C.C.A.S.**

**Séance du 16 mars 2016**

L'an deux mille seize, le seize mars, à dix-neuf heures trente, les membres de la commission administrative du centre communal d'action sociale (CCAS) se sont réunis, à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAIGRE Joseph, en l'absence de Monsieur LECLEVE Georges, maire, président.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, AIRAUD Jeannine, BARDOUL Annie, BRUNETEAU Anne, CORMIER Régine, DAVID Marie-Laure, DOUSSET Marcel, GERAY Marie Françoise, GIBET Sylviane, GRAVOUIL Marie-Thérèse, GRELLIER Yves, LANDREAU Françoise, TERRIEN Marie-Renée.

Etaient excusés : MM. LECLEVE Georges, BERTHELOT Tatiana, COQUERANT Jacqueline, THOMAS Sylvie.

Secrétaire : Mme TERRIEN.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le code général des collectivités territoriales oblige les commissions administratives des centres communaux d'action sociale des communes de 3 500 habitants et plus à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Avant d'engager ce débat au sein de l'assemblée, le vice-président présente les points forts de l'action du CCAS dans l'exécution des budgets écoulés, une synthèse de la santé financière, puis les orientations qui sont proposées dans le cadre du budget primitif 2016, les modalités d'équilibre financier, et enfin les perspectives pour les années ultérieures.

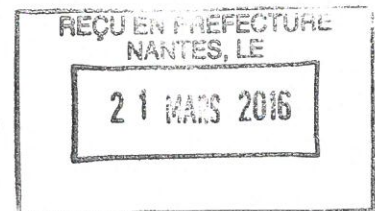
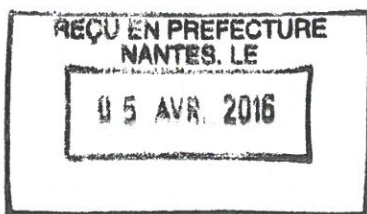
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2312-1,

Après avoir entendu en séance le rapport du président, la commission administrative du CCAS, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées :

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2016.

**POUR EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE**  
Le 17/03/2016,

Le vice-président,  
Joseph LAIGRE.



Le vice-président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte ~~publié~~ le 17/03/16.



